

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 10 septembre 2025 à 14 h 00 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Absences

M. Mathieu Isabel, maire des Méchins

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Honoraires professionnels RCGT – travaux supplémentaires 2024
 4. Panne de téléphonie IP – autorisation paiement factures
 5. Soumission – modification de l'éclairage de la réception des bureaux de la MRC
 6. Autorisation – Offre de services administratifs aux municipalités des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Matanie
 7. Autorisation – paiement pour travaux de débitage de bois suite à un embâcle sur la Rivière-Blanche à Saint-Ulric et remplacement de dispositifs à castor à Saint-Léandre et Méchins
 8. FRR volet 3 – Signature Innovation
 - 8.1. Marché public – Conception et installation d'une enseigne – autorisation signature d'un contrat avec Concept K
 - 8.2. Marché public – Installation des bases pour une enseigne – acceptation de la soumission de Terexcavation Grant
 9. Forum national de l'Association des marchés publics du Québec, le 6 novembre 2025 à Québec
 10. Recommandation – soutien à l'initiative du SANAM pour l'organisation d'une activité d'autofinancement au Marché public
 11. Centre régional d'établissement en agriculture du Bas-Saint-Laurent (CRÉA BSL) – Renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Matanie à titre de membre soutien
 12. Résolution numéro 2025-08-85 de la Municipalité de Sainte-Paule – Demande à la MRC de La Matanie concernant l'entretien des chemins dans les TPI – Info
 13. Projet de loi no 97 – Autorisation de signature – Lettre collective des membres de la TGIRT du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
 14. Programme de prévention 2025 – Municipalité régionale de comté de La Matanie
 15. Don de classeurs à la Coop de Solidarité de Baie-des-Sables
 16. Sommet des Forces Fraîches, les 2 et 3 octobre 2025 à Rivière-du-Loup
 17. Varia
 18. Période de questions
 19. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2025-09-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif de la MRC présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE

HONORAIRES PROFESSIONNELS RCGT – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES 2024

RÉSOLUTION CA-2025-09-02

PANNE DE TÉLÉPHONIE IP – AUTORISATION PAIEMENT FACTURES

CONSIDÉRANT QU'une panne de téléphonie IP est survenue le 15 juillet dernier avant midi, affectant plusieurs municipalités des MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a requis l'assistance du technicien informatique de la MRC de La Mitis pour activer son lien de relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 41680 de la MRC de La Mitis au montant de 1 546,18 \$, payable par le surplus de l'administration générale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-03

SOUSSION – MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE DE LA RÉCEPTION DES BUREAUX DE LA MRC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une modification de l'éclairage de la réception des bureaux de la MRC au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie, notamment pour des raisons esthétiques et d'efficacité énergétique, notamment par le remplacement de luminaires à ampoules incandescentes par de l'éclairage DEL;

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises d'Électricité G.Ouellet inc. pour un montant de 2 974,84 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de l'entreprise Les Entreprises d'Électricité G.Ouellet inc. et autoriser les travaux de modification de l'éclairage de la réception des bureaux de la MRC au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie, au montant de 3 420,32 \$ incluant les taxes;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-04

AUTORISATION – OFFRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS AUX MUNICIPALITÉS DES MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la tenue de livres et la taxation municipale sont précaires et atypiques dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement pour les petites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC offre déjà des services en tenue de livres et taxation à distance à la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, une vérification auprès des municipalités locales n'a pas permis d'identifier des besoins stables et prévisibles en Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales de La Haute-Gaspésie pourraient avoir des besoins susceptibles de générer des revenus supplémentaires pour l'administration générale de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une ou plusieurs municipalités supplémentaires permettrait de consolider le service des Finances, soit par l'ajout d'une ressource supplémentaire et/ou par la diversification des revenus de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un projet de coopération intermunicipale peut être appuyé partiellement par une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice de la gestion financière à tenir des consultations, auprès des municipalités des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Matanie, en vue d'offrir des services à distance en tenue de livres et en taxation dans le cadre d'un projet de coopération intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-05

AUTORISATION – PAIEMENT POUR TRAVAUX DE DÉBITAGE DE BOIS SUITE À UN EMBÂCLE SUR LA RIVIÈRE-BLANCHE À SAINT-ULRIC ET REMPLACEMENT DE DISPOSITIFS À CASTOR À SAINT-LÉANDRE ET MÉCHINS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mandaté monsieur André Helgerson pour procéder au retrait manuel d'un embâcle de bois dans un cours d'eau assujetti à la compétence de la MRC en matière d'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont requis un nombre d'heures de travail supérieur à celui initialement estimé, soit un total de 44 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'une facture au montant de 6 384,92 \$, taxes incluses, à monsieur André Helgerson pour défrayer les frais du retrait d'une obstruction dans le lit de la rivière Blanche à Saint-Ulric.

ADOPTÉE

FRR VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION

RÉSOLUTION CA-2025-09-06

MARCHÉ PUBLIC – CONCEPTION ET INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE – AUTORISATION SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC CONCEPT K

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-08-18 autorisant l'utilisation de la somme résiduelle de 30 338 \$, du FRR volet 3 – volet 1, pour financer des travaux de signalisation et d'aménagement extérieur du Marché public de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il reste un engagement de 12 205 \$ du FRR volet 2 pour le projet d'enseigne du marché public;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Concept K pour la conception, la livraison et l'installation d'une enseigne au marché public pour un montant de 13 405,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la ville de Matane pour procéder aux travaux sur le terrain qu'elle gère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de l'entreprise Concept K et autoriser les travaux pour la conception et l'installation d'une enseigne au Marché public de La Matanie, au montant de 15 412,40 \$ incluant les taxes, payable dans un premier temps par le FRR volet 2 et, dans un deuxième temps, par le FRR volet 3;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-07

MARCHÉ PUBLIC – INSTALLATION DES BASES POUR UNE ENSEIGNE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TEREXCAVATION GRANT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-08-18 autorisant l'utilisation de la somme résiduelle de 30 338 \$, du FRR volet 3 – volet 1, pour financer des travaux de signalisation et d'aménagement extérieur du Marché public de La Matanie;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Terexcavation Grant pour l'installation des bases pour une enseigne au marché public pour un montant de 10 458,29 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de l'entreprise Terexcavation Grant et autoriser les travaux pour l'installation des bases pour une enseigne au Marché public de La Matanie, au montant de 12 024,41 \$ incluant les taxes, payable par le FRR volet 3;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-08

FORUM NATIONAL DE L'ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS DU QUÉBEC, LE 6 NOVEMBRE 2025 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT le premier Forum national des marchés publics du Québec qui vise à rassembler gestionnaires, municipalités, producteurs, artisans, partenaires et acteurs du milieu autour d'un objectif commun : renforcer le rôle des marchés publics comme lieux de vie, d'approvisionnement local et de dynamisation des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service de développement territorial souhaite qu'un représentant de la MRC puisse participer à cet événement afin de développer les connaissances, s'inspirer des bons coups réalisés ailleurs et valider l'expérience vécue des deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le secteur bioalimentaire fait face à de grands défis (changements climatiques, relève, RH, etc.) qui pourraient avoir une incidence sur la gestion du marché au cours des prochaines années et que cet événement semble pouvoir aider à anticiper certains effets à travers des échanges constructifs et des conférences enrichissantes;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du Forum sont :

- Rassembler – favoriser les échanges et le partage des savoirs entre les acteurs du circuit court.
- Inspirer – mettre en lumière des pratiques innovantes et stimuler de nouvelles initiatives.
- Construire – développer des solutions concrètes et durables pour renforcer l'alimentation de proximité partout au Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de madame Vanessa Caron ou de madame Marie-Claude Soucy au Forum national de l'Association des marchés publics, le 6 novembre 2025 à Québec, au coût estimé de 400 \$ plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de séjour et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-09

RECOMMANDATION – SOUTIEN À L'INITIATIVE DU SANAM POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ D'AUTOFINANCEMENT AU MARCHÉ PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) organise une activité d'autofinancement, le 11 octobre 2025, et a fait la demande à la MRC d'utiliser le Marché public sans frais de location;

CONSIDÉRANT QUE cette activité festive, qui clôturera la saison du Marché public, vise à soutenir la mission d'accueil et d'inclusion des nouveaux arrivants, tout en favorisant le rayonnement interculturel et la dynamisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, la MRC bénéficiera d'une visibilité sur les outils promotionnels de l'événement (logo, mentions publiques, publications numériques) et recevra un rapport synthèse des retombées;

CONSIDÉRANT QUE cette commandite est cohérente avec les priorités stratégiques de la MRC, notamment en matière d'attractivité, de vitalité des milieux de vie et de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte d'assumer les frais de location du Marché public (150 \$) en soutien à l'initiative du SANAM.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-10

CENTRE RÉGIONAL D'ÉTABLISSEMENT EN AGRICULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT (CRÉA BSL) – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC DE LA MATANIE À TITRE DE MEMBRE SOUTIEN

CONSIDÉRANT l'invitation à la MRC de La Matanie concernant le renouvellement de l'adhésion au Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent comme partenaire financier pour 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉA BSL est un organisme stratégique dans l'accompagnement lors de transferts d'entreprises agricoles, qu'il offre des services d'accompagnement mais aussi de sensibilisation et d'information auprès des propriétaires d'entreprises agricoles et de la relève;

CONSIDÉRANT QUE ses activités visent à augmenter le transfert apparenté et non apparenté, favorisant ainsi la pérennité des entreprises agricoles du BSL et la réduction du nombre d'entreprises agricoles à risque de démantèlement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Matanie, à titre de partenaire financière de catégorie bronze, au Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent et le paiement de la cotisation au montant de 300 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-08-85 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE – DEMANDE À LA MRC DE LA MATANIE CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS DANS LES TPI – INFO

RÉSOLUTION CA-2025-09-11

PROJET DE LOI NO 97 – AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE COLLECTIVE DES MEMBRES DE LA TGIRT DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT les membres du comité administratif ont pris connaissance des projets de lettres des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE lesdites lettres déplorent les dispositions du projet de loi n° 97, *Loi visant principalement à moderniser le régime forestier*, qui nuisent au maintien d'une concertation régionale crédible;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a appuyé un mémoire de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent demandant une refonte du régime forestier et renforçant l'autonomie régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, à se joindre aux signataires des lettres des membres des TGIRT du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour demander la modification du projet de loi n° 97.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-12

PROGRAMME DE PRÉVENTION 2025 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les dernières modifications à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* nécessite l'élaboration d'un programme de prévention lequel doit être présenté à l'ensemble du personnel;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en collaboration avec la mutuelle de prévention de la MRC, a produit un premier programme de prévention;

CONSIDÉRANT QUE le comité de santé et sécurité au travail et la direction de la MRC sont appelés à modifier ou réviser périodiquement les actions et diverses dispositions du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'approuver le programme de prévention et d'autoriser le directeur, en collaboration avec le comité de santé et sécurité, à le modifier périodiquement et à soumettre annuellement, au conseil de la MRC, les modifications intervenues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-13

DON DE CLASSEURS À LA COOP DE SOLIDARITÉ DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a des meubles excédentaires, lesquels n'ont pas de valeur comptable dans ses livres;

CONSIDÉRANT les besoins de la Coopérative de solidarité de Baie-des-Sables pour deux classeurs verticaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le don de deux classeurs à la Coopérative de solidarité de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-09-14

SOMMET DES FORCES FRAÎCHES, LES 2 ET 3 OCTOBRE 2025 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE le Sommet des Forces Fraîches est un rendez-vous unique qui rassemble des leaders, des entrepreneur·es, des fonctionnaires, des élu·es et des citoyen·nes engagé·es de partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le sommet se déroulera sur deux journées, les 2 et 3 octobre 2025 à Rivière-du-Loup, avec au programme 30 conférences et ateliers d'intelligence collective offerts par 50 acteur·ices de changement de partout au Québec pour répondre à 5 grands défis de nos communautés :

- L'immobilier collectif pour répondre à la crise du logement et à la revalorisation des bâtiments patrimoniaux;
- La santé et le bien-être des ainé·es;
- La sécurité et l'autonomie alimentaire;
- Le tourisme durable et la protection du territoire;
- Le développement de communautés accueillantes;

CONSIDÉRANT les accompagnements de projets sur le territoire par le service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription de madame Julie Gagné, chargée de projet à la vitalisation des communautés, au Sommet des Forces Fraîches, les 2 et 3 octobre 2025 à Rivière-du-Loup, au coût de 200 \$ plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de séjour et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2025-09-15

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu